

ACTION DE FORMATION (1.4)

REPRISE ET CRÉATION D'ENTREPRISE

Proposé par l'Organisme de formation : Univers de la Médiation Animale - L.C Lux

Nous sommes engagés à offrir des formations de haute qualité et à aider nos élèves à atteindre leur plein potentiel dans la gestion de leur organisme. Ce document présente l'action de formation proposées par le centre de formation :

○ Action 1.4 : Reprise et création d'entreprise.

Sous la forme d'un Blended learning, cette formation complète et pratique combine des modules théoriques sous différents formats, des exercices rédactionnels, des journées de cours en visioconférence avec des professeurs, et des accompagnements individuels personnalisés* en présentiel (*seulement pour les compléments de formation : Communication, Réseaux Sociaux, Prospection et Subvention).

Il est important de bien étudier cette action de formation car elle va **fournir une référence visuelle pour les élèves**, leur permettant de suivre leur progression et de se repérer dans le programme de formation.

Cette formation est à la fois dispensée *en distanciel* en synchrone et en asynchrone ainsi qu'*en présentiel* pour permettre une flexibilité dans l'enseignement et une expérience d'apprentissage optimale.

Sommaire :

Cette action de formation permet d'établir :

- 1. Objectifs de formation** : Créer et gérer son organisme.
 - 2. Formules de formation** : Seules ou avec des compléments.
 - 3. Modalités d'admission** : Prérequis et procédure.
 - 4. Plan de formation** : Objectifs et moyens pédagogiques.
 - 5. Formation théorique** : Etude et transmission.
 - 6. Fin de formation** : Suivi Post-Formation
-

L'Univers de la Médiation Animale s'engage à respecter l'action de formation ci-décrite pour le stagiaire et ce pendant toute la durée de la formation. L'action de formation si présente développe les différents points du déroulé de formation et permet de connaître la procédure générale de formation. Les informations données ici sont non-exhaustives. Si besoin, pour constitution d'un dossier, les procédures complètes de chaque étape de formation ou d'une étape particulière sont disponibles sur demande au bureau de formation, par mail ou par téléphone

➤ 1. Objectifs de formation : Créer et gérer son organisme.

Créer ou reprendre son entreprise dans le domaine animalier.

La formation en médiation animale proposée par le centre de formation “Univers de la Médiation Animale” a différents objectifs qui permettront aux participants d'acquérir les compétences nécessaires pour créer ou reprendre une entreprise ou association.

Que ce soit pour une reconversion professionnelle ou pour le développement de leur activité actuelle, ils seront outillés pour prendre les décisions stratégiques et opérationnelles indispensables à leur réussite. De par son savoir-faire, notre centre de formation apporte une expertise complémentaire pour les créations d'entreprises des domaines animaliers qui permet d'apporter toutes les réponses spécifiques à l'établissement d'un projet professionnel incluant l'animal ce qui nécessite bien souvent un regard avisé et une réflexion rigoureuse.

Ces objectifs sont :

1. Module 1 - Étude de marché : Comment analyser la faisabilité de mon projet ?

Ce module constitue une étape cruciale pour assurer la viabilité et le succès de leur entreprise. L'objectif de ce module est d'apprendre aux participants à réaliser une étude de marché approfondie dans le domaine de la médiation animale. Les participants seront formés aux différentes méthodes de **collecte** et d'**analyse de données** afin d'identifier les besoins du marché, d'évaluer la concurrence et d'identifier les opportunités pour leur entreprise. Ils apprendront à interpréter les résultats de leur étude de marché pour prendre des décisions éclairées concernant leur offre de services.

2. Module 2 - Choix juridiques : Quel statut juridique devrais-je choisir ?

Ce module vise à fournir aux participants les connaissances nécessaires pour **choisir la structure juridique** la plus adaptée à leur entreprise dans le domaine de la médiation animale. Les participants apprendront les différences entre les statuts juridiques disponibles (*entreprise individuelle, société à responsabilité limitée, association, etc.*) et les critères à prendre en compte pour faire le choix le plus approprié. Ils acquerront également des connaissances sur les obligations légales, les responsabilités et les formalités liées à chaque structure juridique.

3. Module 3 - Démarches administratives : Les procédures et outils de gestion.

Cet objectif de formation vise à guider les participants à travers les différentes démarches administratives nécessaires à la création ou à la reprise d'une entreprise dans le domaine de la médiation animale. Les participants seront familiarisés avec les **procédures de déclaration, d'immatriculation, de protection sociale, d'assurance**, et d'autres aspects administratifs importants. Ils apprendront à constituer leur dossier administratif et à effectuer les formalités nécessaires auprès des organismes compétents.

4. Module 4 - Législations : Que dit la loi concernant les métiers des domaines animaliers ?

Connaître la législation concernant les animaux, le travail avec les animaux, le **code de déontologie** et les **règles de sécurité** à suivre lors des différentes pratiques des métiers des domaines animaliers. À la fin de ce module, les participants seront en mesure de mettre en pratique les normes de bien-être animal, de respecter les conditions d'accueil des animaux et d'assurer la sécurité des personnes accueillies. Ils seront également informés des évolutions réglementaires et des bonnes pratiques professionnelles pour exercer cette activité de manière responsable et éthique.

5. Module 5 - Comptabilité : Comment mettre en place un système de comptabilité ?

Ce module a pour but de fournir aux participants les compétences de base en comptabilité nécessaires pour gérer efficacement leur entreprise. Les participants apprendront à tenir leur **comptabilité**, à établir un **plan financier**, à gérer les **flux de trésorerie**, à établir des **devis** et des **factures**, et à comprendre les principes de base de la fiscalité liée à leur activité. Ils acquerront les connaissances nécessaires pour évaluer la rentabilité de leur entreprise et prendre des décisions financières éclairées.

6. Module 6 - Communication : Comment réaliser mes propres actions de marketing ?

L'objectif de ce module est d'enseigner aux participants les compétences de communication essentielles pour **promouvoir leur entreprise**. Ils apprendront à **développer une stratégie** de communication efficace, à **créer du contenu** attrayant, à **utiliser les différents canaux** de communication (*site web, réseaux sociaux, guérilla marketing, etc.*), à gérer leur image de marque et à interagir avec leur public cible. Les participants découvriront également les techniques de communication adaptées aux domaines animaliers pour établir des relations de confiance avec leurs clients et partenaires. =

7. Module 7 - Prospection : Comment définir des axes de prospection et de partenariat ?

Ce module vise à former les participants aux techniques de prospection et de **développement commercial** pour leur entreprise. Les participants apprendront à **identifier leurs potentiels clients**, à créer un fichier prospects, des fiches d'appel et courriels types, à élaborer une stratégie de prospection efficace, à gérer les contacts et à convertir les prospects en clients. Ils développeront les compétences nécessaires pour mener des actions de marketing direct, de networking et de **partenariats stratégiques** afin de développer leur activité de manière pérenne.

Une équipe de formation spécialisée

Constituée de formateurs experts de l'entrepreneuriat, du numérique, de la communication et des domaines animaliers, toute l'équipe assure apporter à chaque élève toutes les compétences nécessaires pour gérer par eux-même leur entreprise ou association.

➤ 2. Formules de formation : Seule ou avec des compléments ?

Composition personnalisée du parcours de formation.

Les compléments de formation correspondent à deux façons distinctes de réaliser cette formation. Vous pouvez opter pour réaliser la formation selon “*seule*” ou “*avec des compléments*”. Il faut noter que ce dernier choix influe sur le déroulement de la formation ainsi que sur son prix total. Les objectifs d’apprentissage sont identiques selon les deux formules et aucune distinction n’est réalisée concernant le certificat de réussite à la formation qui est délivré par les deux formules.

Formule : Formation Seule,

- **Etude en distanciel - FOAD* - asynchrone - 63 heures :**
Plateforme en ligne : Lecture, étude et correction en distanciel des modules théoriques.
- **Visioconférence - FOAD* - synchrone - 12 heures :**
Cours en groupe : Études avec les professeurs, travail collaboratif et tables rondes.
- **Accompagnement individuel - FOAD* - synchrone - 5 heures :**
Entretien individuel : Rédaction et évaluation du projet professionnel

Formule : Formation avec Complément,

- **Etude en distanciel - FOAD* - asynchrone - 63 heures :**
Plateforme en ligne : Lecture, étude et correction en distanciel des modules théoriques.
- **Visioconférence - FOAD* - synchrone - 12 heures :**
Cours en groupe : Études avec les professeurs, travail collaboratif et tables rondes.
- **Accompagnement personnalisé - FOAD* - synchrone - 5 heures :**
Entretien individuel : Rédaction et évaluation du projet professionnel
- **Avec Complément supplémentaire +**
- **Communication - Présentiel et FOAD* - synchrone - 8 heures :**
Entretien individuel : Création collaborative d’une stratégie de communication.
- **Réseaux Sociaux - Présentiel et FOAD* - synchrone - 8 heures :**
Entretien individuel : Création d’une campagne de communication en ligne.
- **Prospection - Présentiel et FOAD* - synchrone - 8 heures :**
Entretien individuel : Création d’une stratégie de prospection
- **Complément Subvention - Présentiel et FOAD* - synchrone - 8 heures :**
Entretien individuel : Développement des partenariats et études des subventions.

Le choix de la formule “avec des compléments” ajoute 8 heures par compléments d’entretien individuel choisi au parcours de formation. Vous retrouverez l’action de formation de chacun de ces compléments dans la fiche correspondante de ces compléments.

** FOAD - La formation ouverte à distance ou digital learning va de pair avec l'utilisation d'outils numériques. C'est une méthode d'enseignement souple et adaptée en fonction des besoins individuels et collectifs. Elle propose des enseignements dispensés à distance : ordinateur, smartphone, tablette, etc.*



Contactez le bureau de formation pour obtenir davantage d’informations sur cette action de formation : +33(0)6 37 87 65 76

➤ 3. Modalités d'admission : Prérequis et procédure

à l'action de formation 1.0 - Intervenant spécialisé à la médiation par l'animal.

☑ Prérequis

Il n'y a pas de prérequis académiques pour notre formation de reprise et création d'entreprise, cependant, les élèves doivent démontrer une volonté sincère de créer leur organisme professionnel aux termes de cette formation. De plus, il sera demandé aux élèves d'engager dans la mesure du possible, au cours de leur période de formation, les démarches de création ou reprise d'entreprise ou association au fur et à mesure de l'apprentissage.

📄 Procédure d'admission

Les élèves intéressés par nos formations de médiation animale doivent remplir un formulaire de demande d'inscription. Ce formulaire d'inscription est disponible sur notre site web ou peut être envoyé, sur demande, par mail. Afin de compléter et constituer son dossier d'admission, tout élève devra transmettre au bureau de formation un ensemble de pièces jointes à son dossier :

- Dossier d'inscription dûment rempli.
- Conditions générales de vente, paraphées et signées
- Règlement intérieur du stagiaire, paraphé et signé
- La photocopie, recto-verso, de la Carte Nationale d'Identité (CNI)
- Un extrait du casier judiciaire.
- Les derniers diplômes obtenus ou les certifications les plus élevées .

Les candidats seront invités à participer à un **entretien d'admission individuel** pour discuter de leur motivation et de leurs objectifs de formation. Une fois acceptés, les élèves devront s'acquitter des frais de formation avant le début des cours. Les places sont limitées, il est donc recommandé de soumettre votre demande d'inscription dès que possible pour garantir votre place dans la formation de votre choix.

“ Soyez prêts à structurer votre projet, pour avoir les moyens de vos ambitions ! “

Lydie COUSIN, directrice du centre de formation.



🗨 Entretien d'admission individuel :

Le centre de formation s'engage à connaître le public accueilli lors de ces formations afin d'adapter, si faire le peut, la formation à ses besoins. Pour ce faire, un responsable du bureau de formation du centre "Univers Médiation Animale" prend en compte le niveau de connaissances et d'expérience de chaque apprenant, leurs préférences d'apprentissage et leurs objectifs professionnels. Bien sûr, en tant que centre de formation inclusif, "Univers de la Médiation Animale" s'efforce de fournir un environnement d'apprentissage accessible et inclusif pour tous les apprenants, y compris les personnes en situation de handicap.

① Adaptation individuel et situation de handicap :

Pour cela, nous avons mis en place différentes dispositions pour répondre aux besoins spécifiques de chaque apprenant. Tout d'abord, nous sommes en mesure d'adapter les formats de nos supports de cours pour qu'ils soient accessibles aux personnes malvoyantes ou non-voyantes. De plus, nous pouvons proposer des interprètes en langue des signes et des transcriptions en temps réel pour les personnes sourdes ou malentendantes, sous réserve de financement extérieur au centre de formation des frais éventuels pour sa mise en place.

Nous sommes également en mesure d'adapter nos méthodes d'évaluation pour les apprenants ayant des besoins spécifiques, telles que des évaluations orales ou des supports d'évaluation alternatifs. Enfin, nous nous engageons toujours, dans la mesure du possible, à fournir des équipements d'assistance pour les apprenants ayant des besoins spécifiques où à adapter le parcours personnel de formation afin de permettre à tous les stagiaires d'être en mesure de suivre la formation en médiation animale.

Nous sommes conscients que chaque personne en situation de handicap ou non peut avoir des besoins différents, c'est pourquoi nous encourageons les apprenants à nous contacter à l'avance pour discuter de leurs besoins spécifiques afin que nous puissions leur offrir le meilleur accompagnement possible.

Le personnel référent handicap du centre de formation chargé de votre situation sera amené à prendre contact avec vous pour prévoir au mieux l'adaptation de votre parcours de formation à vos contraintes personnelles.

Contactez le bureau de formation pour obtenir davantage d'informations sur cette action de formation : +33(0)6 37 87 65 76

➤ 4. Plan de formation : Objectifs et moyens pédagogiques

Le **plan de formation** est composé de l'ensemble des actions de formation qui seront suivies par les élèves en formation, les évaluations de compétences, et la validation des acquis de l'expérience ainsi que les horaires des étapes de formation permettant d'établir le calendrier prévisionnel. Le plan de formation reprend la totalité du contenu de formation qui comprend les concepts, les théories, les compétences pratiques et les informations pertinentes qui seront enseignées aux participants. Il est structuré de manière à atteindre au mieux les objectifs de formation.

Les **objectifs de formation**, listés pour chaque module du plan de formation, définissent ce que les participants devraient être en mesure de faire ou de comprendre à la fin de chaque module de formation. Ils définissent les compétences ou connaissances spécifiques qui seront acquises pour obtenir la certification de réussite à la formation. Le plan de formation reprend succinctement les moyens techniques employés et mis à disposition pour atteindre les objectifs fixés.

Les **moyens techniques** sont toutes les méthodes et les approches pédagogiques utilisées pour transmettre le contenu de formation aux apprenants du centre de formation. Il peut inclure des présentations, des études de cas, des exercices pratiques, des jeux de rôle, des discussions de groupe, des activités interactives, des vidéos... En effet, la formation se présente sous la forme d'un Blended Learning. C'est un mélange des méthodes d'apprentissage alliant formation en cours sous la forme de visioconférence et en E-learning avec un rythme et planning adaptable. On commence la formation par du e-learning afin d'apprendre les fondamentaux théoriques et ensuite réaliser en synchronie une formation en groupe pour mettre en pratique certains points et finir par du puis un entretien individuel pour revoir certaines parties et mesurer ses acquis. Ce parcours de formation atypique allie les avantages de la formation classique et du e-learning dans un seul parcours de formation.

Temps total de formation : 80 heures

Les temps indiqués correspondent à une évaluation chiffrée du temps moyen de formation des élèves déjà diplômés et permettent d'avoir une idée claire du temps à mobiliser pour réaliser le parcours du plan de formation. Cependant il faut noter que ces temps peuvent être plus courts ou plus longs en fonction de la rapidité d'exécution de chacun. La durée de la formation est établie en moyenne pour être suffisante pour atteindre les objectifs pédagogiques et permettre aux participants d'acquérir les compétences et les connaissances visées. Selon, le *décret n° 2015-790 du 30 juin 2015*, la durée de la formation est fractionnée en modules de durée variable, en prenant en compte les spécificités de chaque action.

Contrôle du temps de formation et des entretiens : asynchrone par validation.

Selon l'*article L6353-1 du Code du travail*, le dispositif de formation à distance de l'organisme de formation Univers de la Médiation Animale garantit le suivi et le contrôle effectif du temps de formation par le stagiaire, ainsi que l'interaction avec les formateurs. Le bureau de formation est

chargé d'examiner la réalisation de chaque missions de formation de l'apprenant : *les entretiens qui doivent être réalisés, le suivi du plan de formation, le suivi des exercices et évaluations*. Les formateurs évaluent chaque module réalisé à distance par des exercices ou des entretiens avec les tuteurs de stage, validant les horaires établis par le planning personnel de formation de l'apprenant, après réussite, et en cohérence avec les temps de formation indiqués dans le plan de formation ci-dessous. Les formateurs envoient tout le contenu de formation échangé avec l'élève au bureau de formation. Le contrôle du temps de formation n'est pas obligatoire et s'effectue à l'inscription sur demande de l'employeur ou de l'organisme financeur de la formation. De cette manière, à la fin de chaque module, l'apprenant devra transmettre son planning personnel de formation au bureau de formation de l'Univers de la Médiation Animale afin d'en obtenir la validation et la signature. Ce planning personnel de formation reprend l'ensemble des heures et journées de travail, d'échange et d'apprentissage de l'élève pour chaque module de formation. Le volume horaire total du planning personnel de formation ne peut pas excéder **80 heures**. Les temps définis dans le plan de formation ci-dessous sont un indice qui permet d'établir un planning de formation cohérent. Des heures supplémentaires sont parfois nécessaires ou demandées pour atteindre les objectifs fixés. Les heures supplémentaires de formation à distance ne seront pas facturées mais seront à la responsabilité de l'élève qui devra en répondre envers son employeur ou son organisme financeur de formation.

Créer et gérer un organisme dans le domaine animalier

Dans cette formation, vous allez étudier tous les domaines touchant le domaine entrepreneurial et associatif :

★ **Module 1 : "Étude de marché" (15h00)**

- 1. Comprendre les principes fondamentaux de l'étude de projet :**
 - Familiarisation avec les concepts clés de l'étude de projet.
 - Compréhension de l'importance de cette étape pour la réussite de l'entreprise.
- 2. Collecte et analyse d'informations :**
 - Apprendre à **identifier les données pertinentes** pour l'étude de projet.
 - Maîtriser les différentes méthodes de **collecte d'informations** (*entretiens, enquêtes, recherche documentaire, etc.*).
 - Savoir **analyser les informations** collectées pour en tirer des conclusions pertinentes.
- 3. Évaluation de la faisabilité du projet :**
 - **Évaluer les ressources** nécessaires (financières, humaines, matérielles) pour la mise en œuvre du projet.
 - **Identifier les contraintes** et les risques potentiels liés au projet et proposer des solutions adaptées.
 - **Évaluer la viabilité économique** du projet et la rentabilité.
- 4. Définition de l'offre de services :**
 - **Déterminer les services et les produits** à proposer.
 - **Identifier les besoins du marché** et adapter l'offre en conséquence.
 - **Élaborer une proposition de valeur différenciée** pour se démarquer de la concurrence.

5. **Étude de la concurrence** et du paysage concurrentiel :
 - Identifier les forces et les faiblesses des concurrents.
 - Utiliser cette analyse pour affiner sa stratégie et se positionner de manière efficace sur le marché.
6. **Élaboration du plan d'action** et d'objectifs clairs :
 - Structurer les différentes étapes du projet dans un plan d'action cohérent.
 - Définir des échéances et des indicateurs de suivi.
 - Planifier les ressources nécessaires pour chaque étape du projet.

Moyens techniques : Plateforme de formation, livret de formation théorique (*numérique*), vidéos des formateurs, annexes de modules (*numérique*), visioconférence collective d'approfondissement (*présence non-obligatoire*) et une corrections individualisées au projet professionnel

Évaluateur : Les Formateurs-correcteurs.

Évaluation : Exercices rédactionnels.

Méthode d'évaluation : Les élèves seront amenés à réaliser des exercices rédactionnels pour mettre en pratique les concepts et les techniques enseignés.

★ Module 2 : "Choix juridiques" (6h00)

7. **Compréhension des options juridiques :**
 - Familiarisation avec les différentes formes juridiques possibles (entreprise individuelle, société à responsabilité limitée, association, etc.).
 - Compréhension des caractéristiques, des avantages et des inconvénients de chaque forme juridique.
8. **Analyse des critères de choix :**
 - Identification des critères à prendre en compte pour choisir la structure juridique la plus adaptée à leur entreprise de médiation animale.
 - Évaluation des implications juridiques, fiscales, sociales et financières liées à chaque choix.
9. **Responsabilités et obligations légales :**
 - Comprendre les responsabilités légales et les obligations spécifiques liées à chaque structure juridique.
 - Connaître les démarches administratives nécessaires à la création ou à la reprise de l'entreprise dans le respect de la législation en vigueur.
10. **Gestion des aspects financiers et fiscaux :**
 - Appréhender les implications financières et fiscales des différents choix juridiques.
 - Comprendre les obligations comptables et fiscales spécifiques à la structure choisie.
 - Savoir établir un plan financier adapté à la structure juridique choisie.

Moyens techniques : Plateforme de formation, livret de formation théorique (*numérique*), vidéos des formateurs, annexes de modules (*numérique*), visioconférence collective d'approfondissement (*présence non-obligatoire*) et une corrections individualisées au projet professionnel

Évaluateur : Les Formateurs-correcteurs.

Évaluation : Exercices rédactionnels.

Méthode d'évaluation : Les élèves seront amenés à réaliser des exercices rédactionnels pour mettre en pratique les concepts et les techniques enseignés.

🔗 Point de mi-formation : “Entretien de construction de projet” (2h30)

- Rédiger son projet professionnel.
- Diriger la continuité de son projet professionnel.
- Présenter son futur projet et entamer les démarches de création ou de reprise.

Évaluation : Aucune évaluation.0

Moyens techniques : Entretien individuel avec le formateur (*obligatoire*).

★ Module 3 : “Démarches administratives” (5h)

11. Constitution du dossier administratif :

- Comprendre les différentes étapes administratives requises pour créer ou reprendre une entreprise, les démarches et les **formalités à effectuer auprès des organismes compétents** et identifier les formalités spécifiques à accomplir selon la structure juridique choisie.
- Comprendre les éléments requis pour constituer un dossier administratif complet et conforme aux exigences légales et **apprendre à rassembler les documents nécessaires** à la création ou à la reprise de l'entreprise.

12. Immatriculation et déclaration d'activité :

- Connaître les différentes **procédures d'immatriculation** et de déclaration d'activité auprès des organismes compétents (*greffe du tribunal, Chambre des métiers et de l'artisanat, chambre de commerce, INPI, etc.*) et les **délais à respecter** pour ces démarches administratives.

13. Gestion administrative quotidienne :

- Acquérir les connaissances de base en gestion administrative quotidienne (facturation, devis, suivi des paiements, archivage, etc.).
- Comprendre les obligations légales en matière de conservation des documents administratifs.

Moyens techniques : Plateforme de formation, livret de formation théorique (*numérique*), vidéos des formateurs, annexes de modules (*numérique*), visioconférence collective d'approfondissement (*présence non-obligatoire*) et une corrections individualisées au projet professionnel

Évaluateur : Les Formateurs-correcteurs.

Évaluation : Exercices rédactionnels.

Méthode d'évaluation : Les élèves seront amenés à réaliser des exercices rédactionnels pour mettre en pratique les concepts et les techniques enseignés.

★ Module 4 : “Législation” (5h)

14. Réglementation du domaine animalier :

- Comprendre les réglementations spécifiques aux domaines animaliers et au travail avec l'animal en général (*bien-être animal, conditions d'accueil, etc.*) ainsi que les démarches à effectuer pour respecter ces réglementations ainsi que leur impact sur le choix du statut juridique.
- Connaître les diplômes, certificats et assurances nécessaires pour couvrir les risques liés à aux activités des domaines animaliers (*responsabilité civile professionnelle, assurance animaux, etc.*) et apprendre à se conformer aux exigences en matière de déclarations, de registres, de contrôles et de certifications éventuelles.
- Connaître les normes de protection animale en vigueur.

15. Connaître les conditions d'accueil des animaux :

- Comprendre les exigences spécifiques en termes d'installation, d'aménagement des espaces et de conditions d'hébergement des animaux en respectant les normes et les règles de santé et de sécurité.

16. Assurer la sécurité et la prévention des risques :

- Apprendre à identifier les risques potentiels liés à l'interaction entre les animaux et les individus accueillis et savoir retrouver les informations concernant les réglementations spécifiques en vigueur relatives à l'accueil des différents publics susceptibles d'être accueillis (*enfants, personnes âgées, personnes en situation de handicap, etc.*).
- Connaître les mesures de prévention à mettre en place pour garantir la sécurité et la gestion des situations d'urgence.

17. Connaître les évolutions législatives et les bonnes pratiques :

- Savoir retrouver les informations des évolutions réglementaires et législatives dans le domaine de la médiation animale.
- Se familiariser avec les bonnes pratiques professionnelles recommandées pour garantir un exercice responsable et éthique d'un métier du domaine animalier.

Moyens techniques : Plateforme de formation, livret de formation théorique (*numérique*), vidéos des formateurs, annexes de modules (*numérique*), visioconférence collective d'approfondissement (*présence non-obligatoire*) et une corrections individualisées au projet professionnel

Évaluateur : Les Formateurs-correcteurs.

Évaluation : Exercices rédactionnels.

Méthode d'évaluation : Les élèves seront amenés à réaliser des exercices rédactionnels pour mettre en pratique les concepts et les techniques enseignés.

★ Module 5 : “Comptabilité” (15h)

18. Comprendre les principes de base de la comptabilité :

- Acquérir les connaissances nécessaires pour comprendre les principes fondamentaux de la comptabilité (principe de la partie double, plan comptable, etc.).
- Apprendre à enregistrer les opérations courantes, telles que les achats, les ventes, les dépenses et les recettes et connaître les méthodes possibles pour réaliser sa comptabilité, facilement, sûrement et gratuitement.

19. Maîtriser les obligations légales en matière de comptabilité :

- Connaître les obligations légales liées à la tenue de la comptabilité, notamment en ce qui concerne les obligations fiscales et sociales et apprendre à établir et à conserver les documents comptables nécessaires, tels que les factures, les relevés bancaires et les déclarations fiscales.

20. Utiliser les outils de gestion financière :

- Apprendre à utiliser des outils de gestion financière tels que les tableaux de bord, les budgets, les prévisions et les ratios financiers et comprendre comment interpréter les indicateurs financiers pour prendre des décisions éclairées en matière de gestion.

21. Gérer la trésorerie et les opérations bancaires :

- Apprendre à gérer la trésorerie de l'entreprise, y compris la gestion des encaissements, des paiements et des relations avec les banques ainsi que comprendre les principes de base de la gestion des flux de trésorerie et apprendre à prévenir les difficultés de trésorerie.

22. Établir les états financiers de base :

- Apprendre à établir les états financiers de base, tels que le bilan, le compte de résultat et le tableau de financement. Comprendre comment interpréter ces états financiers pour évaluer la santé financière de l'entreprise.

23. Assurer le suivi et le contrôle de la comptabilité :

- Apprendre à effectuer le suivi régulier de la comptabilité, y compris la conciliation bancaire, le rapprochement des comptes et la vérification des écritures et comprendre l'importance du contrôle interne et apprendre à mettre en place des procédures de contrôle efficaces.

Moyens techniques : Plateforme de formation, livret de formation théorique (*numérique*), vidéos des formateurs, annexes de modules (*numérique*), visioconférence collective d'approfondissement (*présence non-obligatoire*) et une corrections individualisées au projet professionnel

Évaluateur : Les Formateurs-correcteurs.

Évaluation : Exercices rédactionnels.

Méthode d'évaluation : Les élèves seront amenés à réaliser des exercices rédactionnels pour mettre en pratique les concepts et les techniques enseignés.

★ Module 6 : “Communication” (14h)

24. Comprendre les concepts de base du marketing :

- Identifier les besoins et attentes du marché cible pour adapter les services et produits en conséquence (*Google trend & map, sondage de l'existant, rencontre des concurrents*).

25. Développer une stratégie de communication efficace :

- Apprendre à élaborer une **stratégie de communication claire** et cohérente pour promouvoir son entreprise et **identifier les canaux de communication** les plus appropriés pour atteindre le public cible (*Personal branding, Co-branding, Storytelling, Guérilla marketing, etc.*)

26. Créer des outils de communication adaptés au domaine animalier :

- Concevoir des outils de communication attrayants, tels que des brochures, des dépliants, des vidéos ou des sites web, mettant en valeur les avantages de la médiation animale, connaître les techniques de rédaction et de conception graphique simple et gratuite pour créer des supports de communication percutants (*Moodboard, Freeware, générateur et éditeur online, banque de données, Format de fichier, etc.*).

27. Utiliser les réseaux sociaux pour promouvoir l'entreprise :

- Utiliser les réseaux sociaux dans la promotion de l'entreprise et apprendre à choisir les bons réseaux et développer une présence en ligne efficace en créant du contenu attractif et en interagissant avec le public sur les plateformes sociales où se trouvent les potentiels prospects et partenaires (*Linkedin, Facebook, Instagram, Snapchat, Google business, etc.*)

28. Mesurer l'efficacité de la communication et du marketing :

- Évaluer les résultats des actions de communication et de marketing et à ajuster les stratégies en conséquence. Utiliser des outils d'analyse pour mesurer l'impact des efforts de communication et de marketing sur le développement de l'entreprise (*Questionnaires, Google analytics, suivi de campagne de sponsoring, etc.*)

Moyens techniques : Plateforme de formation, livret de formation théorique (*numérique*), vidéos des formateurs, annexes de modules (*numérique*), visioconférence collective d'approfondissement (*présence non-obligatoire*) et une corrections individualisées au projet professionnel

Évaluateur : Les Formateurs-correcteurs.

Évaluation : Exercices rédactionnels.

Méthode d'évaluation : Les élèves seront amenés à réaliser des exercices rédactionnels pour mettre en pratique les concepts et les techniques enseignés.

🗂 Fin de formation : “Entretien d'évaluation du projet” (2h30)

- Effectuer le retour d'évaluation de la rédaction du projet professionnel.
- Diriger la transition entre la formation et le démarrage de l'entreprise.
- Présenter son futur projet et entamer les démarches de création ou de reprise.

Évaluation : Exercices rédactionnels.

Méthode d'évaluation : Evaluation orale sur la présentation du projet professionnel complet réalisé au cours de la formation.

Évaluateur : Les Formateurs-correcteurs.

Moyens techniques : Entretien individuel avec le formateur (*obligatoire*).

★ Module 7 : "Prospection" (15h)

1. Comprendre les concepts de base de la prospection :

- Apprendre à identifier les opportunités de prospection et à évaluer leur pertinence pour l'activité professionnelle en création ou en reprise.

2. Maîtriser les techniques de recherche de clients potentiels :

- Apprendre à cibler et segmenter le marché pour identifier les clients potentiels les plus adaptés à l'offre que l'entreprise propose et découvrir les différentes méthodes de recherche de clients (*prospection téléphonique, salons professionnels, partenariats, campagne de mailing, etc.*).

3. Développer des compétences en communication et en négociation :

- Préparer des fiches d'appel sous forme de logigramme pour présenter efficacement vos services aux clients potentiels et mener des entretiens de prospection, gérer les objections et négocier des accords gagnant-gagnant.

4. Établir des partenariats stratégiques :

- Comprendre l'importance des partenariats, du réseautage et de la gestion des relations et apprendre à identifier les opportunités de collaboration.

5. Suivre et évaluer les actions de prospection :

- Apprendre à suivre les actions de prospection et à évaluer leur efficacité pour mesurer le retour sur investissement des efforts de prospection et ajuster les stratégies de prospection en conséquence.

Moyens techniques : Plateforme de formation, livret de formation théorique (*numérique*), vidéos des formateurs, annexes de modules (*numérique*), visioconférence collective d'approfondissement (*présence non-obligatoire*) et une corrections individualisées au projet professionnel

Évaluateur : Les Formateurs-correcteurs.

Évaluation : Exercices rédactionnels.

Méthode d'évaluation : Les élèves seront amenés à réaliser des exercices rédactionnels pour mettre en pratique les concepts et les techniques enseignés.

+ Parcours Post-Formation : “Suivi des élèves : 6 mois / 1 an” (hors-formation)

Temps non-compris dans le plan de formation, offert gratuitement et facultatif dans le parcours de formation.

- Confirmer, améliorer, réorienter son projet professionnel.
- Échanger avec des formateurs et d'autres acteurs des domaines animaliers et anciens élèves ayant suivi le même parcours de formation.
- S'informer des dernières actualités et obtenir les pistes innovantes à suivre pour la prochaine année.

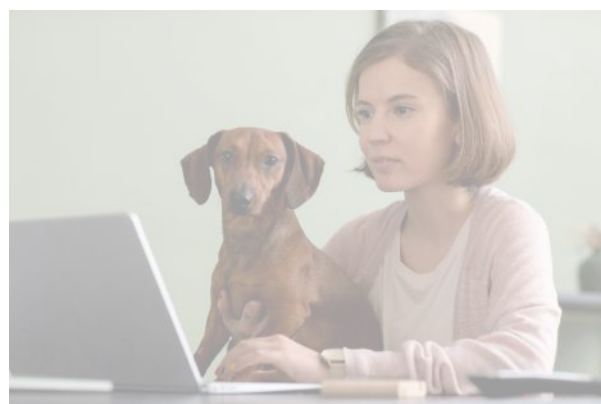
Évaluation : Aucune.

Moyens techniques : visioconférence collective (présence non obligatoire), questionnaire d'évaluation en ligne.

🏠 Agencement du plan de formation :

Le plan de formation présenté n'est pas un ordre établi impératif mais conseillé. Les modules de formation peuvent être agencés différemment en fonction des besoins des élèves et de la formule de formation choisie.

Le plan de formation présente l'ensemble des actions et des objectifs de manière non-exhaustive. Le bureau de formation reste à votre disposition pour répondre à toutes questions éventuelles ou pour éclaircir un point de l'action de formation ci-présente.



Contactez le bureau de formation pour obtenir davantage d'informations sur cette action de formation : +33(0)6 37 87 65 76

➤ 5. Formation théorique : Étude et transmission.

La formation théorique est réalisée en partie de manière synchrone et de manière asynchrone.

Formation distanciel “Synchrone” :

- Les stagiaires devront réaliser **les entretiens téléphoniques individuels** avec leur formateur référent lors des périodes d'étude des modules théoriques en distanciel sur la plateforme de formation. Les entretiens sont individuels, en face à face, et personnalisés à chaque stagiaire. Ils permettent d'échanger sur l'avancée de la formation, la compréhension des contenus théoriques et des exercices et de poser des questions éventuelles sur la logistique et le déroulement de la suite de la formation.
- Les stagiaires pourront se fixer sur **les sessions de Visioconférence collective**, sur demande, qui ont lieu chaque trimestre. Les sessions en visio-conférence permettront d'approfondir les 4 premiers modules étudiés lors de la formation et de poser des questions au formateur référent du module. Ces visioconférences sont limitées à 6 inscrits par session et sont mises en place afin de permettre à un maximum de stagiaires de se rendre disponible pour approfondir l'étude de leur module théorique de formation. Elles auront lieu, du mieux que puisse sur des créneaux horaires qui permettront aux élèves en emploi de pouvoir y participer (*matin, soir, week-end*).

Formation distanciel “Asynchrone” :

- Les stagiaires **échangeront avec leur formateur référent attitré** par mail, à n'importe quel moment où le formateur répondra avec un délai de 10 jours maximum.
- L'étude des modules, le visionnage des vidéos et la réalisation des exercices de chaque module devront être réalisés sur le temps personnel affecté à la formation. Les exercices complétés devront être transmis par mail, ou par courrier, au bureau de formation qui transmettra les exercices au formateur référent attitré qui se chargera de corriger les exercices envoyés dans un délai de 10 jours suivant l'envoi.

La formation théorique se déroule en 2 sessions de formation.

- Une **première session de formation** (50h d'étude à domicile des modules théorique) qui comprend les Modules 1 à 3 qui devront impérativement être réalisés avant le stage pratique.
- Une **deuxième session de formation** (30h d'étude à domicile des modules théorique) comprend les Modules 4, le bilan de vécu professionnel, ainsi que la partie théorique du

complément de formation, si le stagiaire a choisi un “complément de formation” lors de son inscription.

Formation présentiel “Les complément de formation”:

Les 8 heures d’accompagnement personnalisé au projet avec des intervenants spécialisés dans le domaine choisi par l’élève.

△ Uniquement pour les élèves ayant opté pour la formule “avec des compléments”.

- Les 8 heures d’accompagnement supplémentaires dans la formule “avec des compléments” permettent d’avancer en collaboration avec un expert du domaine sur un sujet précis du parcours de formation. L’élève est accompagné **individuellement avec une méthode d’enseignement personnalisé** et il étudie les différents sujets et développe ses outils d’entreprise en collaboration avec le formateur intervenant.
- La formule “avec des compléments” permet des échanges **en direct avec l’intervenant formateur**. Ces 8 heures d’étude et de travail collaboratif, sont composées de cours théoriques et d’exercice de mise en application des données par différents formateurs en communication, marketing, réseaux-sociaux, prospection et subvention.



Plan des compléments de formation :

- Cette période de formation est effectuée, **après la période de formation classique** ou sur la fin de ce premier parcours. Le plan de formation est adapté en fonction des besoins et des possibilités de l’élève en accord avec lui lors de l’entretien d’entrée en formation qui a lieu avant le parcours de formation. Il est composé de différentes parties pouvant être modulés en fonctions des accords préétablis :
- **En présentiel au centre** de formation de Vesoul “Univers de la Médiation Animale”. Dans une salle de cours réservée incluant tout le matériel nécessaire avec l’intervenant spécialisé.
- **En distanciel asynchrone** permettant un moment de travail personnel pour l’élève et pour l’intervenant spécialisé qui aide l’élève sur les missions engagées lors des premiers entretiens.
- **En visioconférence synchrone** permettant d’effectuer un entretien individuel tout en échangeant sur les documents travaillés et avancer ensemble sur les missions engagées.

- **Moyens pédagogiques :** Des bureaux au calme et du matériel informatique (Poste de travail, écrans, imprimante) sont à disposition des élèves lors des temps de travail personnel. Les cours ont lieu en individuel dans la grande salle de formation du centre “Univers de la Médiation Animale”.

Les Avantages de la formation “avec des compléments”

- Formation personnalisée et individualisée par rapport à votre projet professionnel.
- S’entourer d’une équipe pluridisciplinaire et d’un formateur référent à votre disposition.
- Créer ses outils d’entreprise en binôme avec un formateur.

⚙️ **Déroulement** de la formation théorique :

▣ Les moyens mis à disposition :

Une fois la totalité des documents d'inscription remplis, signés et renvoyés au service des inscriptions, le stagiaire se voit attribué :

1. **La plateforme de formation :** Un accès privé à la plateforme numérique MOOC de l’Univers de la Médiation Animale, sur laquelle le stagiaire pourra retrouver l’ensemble des ses documents et informations relatifs à son parcours de formation ainsi que l’état d’avancé de sa formation. Les apprenants y trouvent des formations sous forme de vidéos, de présentations PowerPoint, de livrets de formation, d’annexes, d’exercices, d’espaces d’échange. L’apprenant y retrouve beaucoup de ressources pédagogiques qu’il peut consulter quand il le souhaite.

- **Les livrets numériques de formation.**
(Document de module 1 à 4 au format .PDF)
- **Les vidéos de module à étudier.**
(Des vidéos en lecture en ligne de 30 min à 1 heure sur tous les sujets de la formation).
- **Les annexes et guides de formation.**
(Des documents externes utiles à l’apprentissage et les documents types d’aide aux exercices).
- **Les exercices et devoirs de formation.**
(Des fiches d’exercices expliquées avec toutes les questions de formation qui seront évaluées).
- **Les fiches d’évaluation théorique.**
(Des documents reprenant l’ensemble des critères évalués pour chaque module de formation).

2. Des **formateurs à disposition** qui suivront personnellement le stagiaire dans tout son parcours de formation. Les formateurs sont attribués pour chaque module en fonction des disponibilités, du profil et du projet professionnel du stagiaire, ainsi que des spécialités des formateurs afin de correspondre au mieux aux attentes du stagiaire.

Ils accompagneront, guideront et évalueront le stagiaire tout au long de son parcours. Les formateurs restent disponibles par téléphone et par mail aux horaires d’ouverture du centre de formation afin d’aider le stagiaire dans sa compréhension des modules et dans

l'accomplissement des devoirs de formation.

3. Une possibilité de réservation des **visioconférences d'approfondissement théorique** en *petit groupe en visio-conférence* animé par le formateur spécialisé de chaque module. Lors de ces heures de cours en visioconférence, le stagiaire pourra poser toutes les questions au formateur référent et bénéficier des échanges et interactions avec les autres stagiaires afin d'émuler de nouvelles idées et de faire évoluer sa réflexion autour de son projet personnel et professionnel. Ces cours en visioconférences sont conçus pour aller plus loin dans l'apprentissage, poser des questions directement sur des sujets précis et sont axés sur la continuité et l'approfondissement des contenus de formation vu dans les vidéos et les livrets numériques de formation.

Les visioconférences d'approfondissement théorique ne sont pas impératives et non obligatoires pour réussir son parcours de formation qui peut être entièrement réalisé sans y participer. Elles sont cependant conseillées à tous les élèves et sont un avantage indéniable pour aller plus loin dans l'apprentissage des différents modules.

☐ L'organisation de la formation théorique :

1. Entretien d'entrée en formation :

Environ 30 minutes.

L'élève est contacté par le service du bureau de formation de l'Univers de la médiation animale afin d'échanger sur son projet professionnel et planifier son entrée en formation. Cet entretien téléphonique permet de noter toutes les informations de l'élève qui seront compilées et serviront dans une fiche de liaison avec les autres acteurs de la formation. Cet entretien téléphonique permet de clarifier, expliquer et programmer un parcours de formation personnalisé et ajusté pour être en adéquation avec le projet professionnel du stagiaire. Le formateur informe le stagiaire de l'ensemble de la procédure d'évaluation et la méthode de rendu des exercices et de prise de contact avec un formateur. Il invite le stagiaire à bien lire les informations présentes sur la plateforme de formation et invite le stagiaire à ne pas hésiter à demander des temps d'échange avec un formateur s'il a des questions sur la formation.

☐ La méthode d'apprentissage :

1. Entretiens de formation "construction du projet" et "évaluation du projet" :

Suivi de formation "Synchrone"

4 entretiens d'environ 1 heure.

Au cours du parcours de formation, le stagiaire effectuera deux entretiens téléphoniques obligatoires avec un formateur.

Le premier entretien "*construction du projet*" permet de recentrer les objectifs visés et d'apporter des réponses aux différents questionnements qui se seront posés lors de l'étude du module en question. Cet entretien est orienté sur la correction des exercices, la réorientation du contenu rédactionnel du projet professionnel et sur la dispense de conseil spécialisé au projet professionnel de chaque élève.

Le deuxième entretien de formation *“évaluation du projet”* permet aux formateurs de passer en revue l’ensemble des éléments abordés et vus lors de la formation et de reprendre succinctement l’ensemble des évaluations théoriques et pratiques. Pour l’élève, cet entretien est l’occasion d’exprimer ses requêtes, besoins et questions pour la continuité de son projet professionnel. Le formateur proposera dans la mesure des possibilités du centre de formation, des outils, des conseils pour la mise en place du projet particulier de l’élève.

Les entretiens de formation sont impératifs et peuvent être établis en fonction des besoins et des demandes du stagiaire comme du formateur.

2. **Méthode d’évaluation :**

Suivi de formation “Asynchrone”

Correction envoyée dans un délai maximum de 10 jours.

Les corrections d’exercices et de devoirs de formation sont réalisées par les formateurs. L’élève doit envoyer son travail réalisé au bureau de formation par mail, qui se chargera de transmettre les exercices aux formateurs. Le bureau de formation missionne le formateur le plus en adéquation avec le module étudié et le projet professionnel du stagiaire pour effectuer la correction du devoir envoyé.

Correction en : deux retours avec échange intermédiaire.

- Concernant les retours d’exercices, ils sont plafonnés à 2 retours de correction par module et par élève. C’est-à-dire que chaque élève peut être amené à envoyer les exercices 2 fois au maximum pour chaque module (1 à 7). Les corrections d’exercices s’effectue donc en 2 étapes:
 - a. **Le premier retour de correction :** L’élève envoie souvent un premier jet du contenu rédactionnel attendu au bureau de formation. Ce premier jet peut être directement validé par le formateur ou nécessité, comme bien souvent, une réécriture et un approfondissement de certains points. Ces points de réorientation du devoir sont communiqués à l’élève par mail lors d’un premier retour de correction du formateur en suivant la fiche de correction du module. Ces conseils et aides à la réécriture peuvent aussi être appuyés par un entretien direct avec le formateur correcteur. Parfois, l’élève est talentueux et le contenu de ses exercices ne mérite que peu de reproche, voire aucune correction. Dans cette situation, la fiche d’évaluation sera remise directement lors du premier retour de correction.
 - b. **Le deuxième retour de correction :** Si l’élève n’a pas obtenu la validation de son module lors du premier envoi, il renverra son devoir corrigé et réorienté par ses soins pour une deuxième correction par un formateur. Cette deuxième correction sera la dernière et donnera lieu à une évaluation finale du module en question. Le formateur communiquera la fiche d’évaluation de module en plus de la fiche de correction qui actera de l’état d’apprentissage de l’élève après l’étape de correction. Ses fiches d’évaluation seront prises en compte dans l’évaluation globale finale de l’élève.

➤ 7. La fin de formation : Suivi Post-Formation

1. Entretien de fin de formation :

Environ 15 minutes.

Pour le formateur, l'objectif de l'entretien de fin de formation est d'évaluer le ressenti de formation de l'élève et de préparer un "Résumé de fin de formation". Ce résumé d'entretien servira à faire la liaison entre l'élève et les membres du jury lors du comité de formation qui se tiendra plus tard pour statuer de la certification de réussite à la formation suivie par l'élève. Cet entretien est souvent réalisé à la suite de l'entretien "évaluation du projet".

L'élève sera informé des étapes du parcours Post-Formation qu'il est amené à rejoindre après sa certification à la réussite à la formation.

2. Certification du comité de formation

Étude du dossier de formation des élèves par les membres du jury.

Le comité de formation est une réunion de membres du centre de formation et de partenaires qui établissent des séances de réunion trimestriellement pour statuer de l'état d'apprentissage des élèves en formation au sein de l'institut de formation "Univers de la Médiation Animale".

Ces réunions sont aussi l'occasion pour les différents membres du jury d'échanger sur les cas particuliers de formation qui nécessitent une étude approfondie.

Les **membres du jury** doivent être composés de professionnels qualifiés et expérimentés dans le domaine de la zoothérapie, de la médiation animale ou des domaines médico-sociaux, sanitaires et éducatifs et ayant suivi le parcours de formation au moins en grande partie des élèves. Le comité de formation évalue les compétences de chaque stagiaire en se basant sur les critères préétablis par l'école de médiation animale et sur les évaluations théoriques et pratiques réalisées au long du parcours de formation par les *formateurs, tuteurs de stage et correcteurs* de formation.

Les **critères d'évaluation** sont clairs, précis, adaptés aux objectifs de la formation et présentés dans les fiches d'évaluation de chaque module de formation. À l'issue de la réunion, le comité de formation délibère sur la réussite ou l'échec de chaque stagiaire. Si un stagiaire est jugé apte à exercer la médiation animale, il reçoit une attestation de formation ainsi que l'ensemble des documents attestant de son évaluation et justifiant de sa présence et de sa réussite par lettre postal.

3. Suivi Post-Formation

Le parcours des anciens élèves.

A la fin de sa formation et à la suite de sa certification de réussite à la formation, l'élève sera intégré au parcours POST-FORMATION faisant participer tous les anciens élèves du centre de formation. Ce parcours de "suivi Post-Formation" se décompose en différentes étapes facultatives qui seront toutes proposées à l'élève diplômé :

- *Le Questionnaire de satisfaction.**
- *Le Questionnaire Post-Formation, enquête à froid.**
- *La Visioconférence Post-formation 6 mois / 1 an.**
- *Les Visioconférences des anciens élèves.**
- *Les contrats de partenariat.**

Pour les élèves, le suivi post-formation permet de maintenir une relation avec le centre de formation et de recevoir un soutien continu dans leur développement professionnel et permet :

- ***Le développement continu des compétences*** : Le suivi post-formation permet aux élèves de maintenir leurs compétences en médiation animale à jour et de continuer à apprendre de nouvelles compétences tout en travaillant.
- ***Le maintien d'une communauté professionnelle*** : Le suivi post-formation permet aux élèves de rester en contact avec leurs pairs et de partager leur expérience, de poser des questions et de recevoir des conseils.
- ***L'obtention de nouvelles opportunités*** : Le suivi post-formation peut aider les élèves à obtenir de nouvelles opportunités professionnelles en leur fournissant des informations sur les offres d'emploi et les possibilités de travail indépendant.

En conclusion, l'action de formation "Intervenant spécialisé en médiation animale" proposée par Univers de la Médiation Animale offre une opportunité unique aux participants de développer les compétences nécessaires pour devenir des professionnels qualifiés pour gérer leur entreprise dans le domaine animalier. Cette formation complète et pratique combine des modules théoriques, des exercices rédactionnels et un stage pratique, permettant aux apprenants d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour mettre en place des séances de médiation animale de manière sécurisée et efficace.

*En choisissant Univers de la Médiation Animale, les participants ont l'opportunité de bénéficier d'une formation de haute qualité dispensée par des professionnels expérimentés et passionnés par le domaine de la médiation animale. **Que ce soit en présentiel ou en distanciel, l'objectif principal est de permettre aux apprenants d'atteindre leur plein potentiel et de devenir des intervenants compétents et éthiques dans ce domaine en pleine expansion.***

Fait à Vesoul, le 10/10/2022

Lydie COUSIN
Directrice de formation



Paul LANGERON
Secrétaire et formateur

